

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GERZAT
DU 30 MAI 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre MONTAGNON, 1^{er} Adjoint. Madame Marie-Françoise BONNY est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité. Après approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Avril 2016, l'ordre du jour est examiné.

Bilan Gestion CMCAS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les bilans de gestion du Complexe CMCAS pour 2014 et 2015. Le montant de la participation communale est de 3 077,89 €.

Demande de subvention accessibilité :

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le plan de financement d'une première tranche d'accessibilité dans les bâtiments communaux pour un montant de 489 600 € et une subvention attendue de 102 000 €.

Programme d'emprunt 2016 :

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre, a autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat d'emprunt pour un montant de 700 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 0,89 % sur les 5 premières années et 2,08 % sur la durée restante.

Travaux d'éclairage public :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le programme de réfection de l'éclairage de la Place des Remparts et de la Rue Émile Zola et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG pour un montant de participation communale de 32 408,88 €.

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accordé une subvention de 250 € au Club de l'Âge d'Or et 270 € à Trait d'Union.

Information Marchés Publics :

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Monsieur le Maire a informé de 3 marchés de fournitures (montant maxi 21 600 €), un marché de maintenance pour 20 269 € et un marché de VRD pour 285 877 €.

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre a décidé de supprimer l'exonération de 2 ans pour les constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversion de bâtiments ruraux en logement.

Vente Commune à la Société PRAXY DEVELOPPEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de céder deux délaissés d'une superficie totale de 650 m² à la Société PRAXY DEVELOPPEMENT. Le prix de la transaction est de 8 €/le m².

Vente Commune à HAON :

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 1 abstention, a décidé de céder une partie de la parcelle BI 27 sise Le Bourly, d'une superficie de 300 m² au prix de 100 € le m².

Délégations au Maire :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 contre et 1 abstention, a délégué à Monsieur le Maire la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant annuel de 700 000 € maximum.

Projet de coopération communautaire autour des pratiques musicales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé la participation de la Commune au dispositif « Tableaux d'une Agglo », qui permet de fédérer les communes au travers des écoles de musique sur un projet commun qui débouchera sur la production d'un spectacle sur les territoires des communes signataires de la charte.

Jury d'assises 2017 :

Le Conseil Municipal, a procédé au tirage au sort de 24 candidats sur les listes électorales pour le jury d'assises 2017.